



Expert dans les politiques énergétiques nécessaires à la lutte contre le changement climatique, Pierre RADANNE fonde en 2004 l'EURL Futur Facteur 4. Ayant développé très tôt une vision claire de l'évolution des questions énergétiques face aux défis écologiques, son expertise le mène à travailler comme directeur adjoint du cabinet de Dominique Voynet au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Actif dans les négociations internationales, il suit depuis le début les conférences. Il assiste alors au fondement du régime international de protection du climat et participe activement à son édification en 1997 comme l'un des meneurs de l'équipe qui conduit activement la France à la ratification du Protocole de Kyoto. Son expertise dans les questions énergétiques le mène à prendre la présidence de l'ADEME de 1998 à 2003.

Puis, il conduit au sein de la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre une étude de prospective long terme. Cette mission de 2 ans aboutit à réalisation des scénarios dits « Facteur 4 » pour la France et à l'écriture d'un rapport sur lequel s'appuiera la loi POPE (Programme fixant les Orientations de Politiques Énergétiques) de 2005 établissant l'engagement de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre en France.

Enfin, il fonde en 2004 Futur Facteur 4 et l'aventure commence... Son entreprise se spécialise sur les questions de politiques énergétiques, offre une expertise technique et politique aux collectivités territoriales, et aux grandes entreprises privées désireuses d'adapter leur stratégie au nouveau défi climatique.

Par son expérience et ses compétences, Pierre Radanne est aussi bien présent auprès des populations locales, par l'animation d'ateliers de sensibilisation, qu'auprès des décideurs nationaux et internationaux.